

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1246

présenté par

M. Perea, Mme Mauborgne, M. Portarrieu, Mme Degois, M. Fugit, M. Zulesi, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Vignal, M. Da Silva, M. Barbier et Mme Hérin

ARTICLE 24

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« nationale »

insérer le mot :

« , municipale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi introduit de nouvelles dispositions juridiques visant à encadrer et interdire l'usage malveillant de captation vidéo de l'action des forces de l'ordre lors d'une opération de police.

Confronté aux mêmes problématiques et mêmes difficultés, devant bénéficier de la même protection de la loi, l'extension de ce dispositif aux Policiers Municipaux constitue une nécessité.

Cet amendement fait suite à un travail mené en concertation avec les représentants autois du Syndicat Autonome Police Municipale FA-FPT.